

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOISSéance du 1^{er} juillet 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	31

Objet de la délibération
RESSOURCES HUMAINES Révision du RIFSEEP
Référence
5_20240701_4.5.1

Date de la convocation
25/06/2024

Date de mise en ligne sur le site http://grandamienois.fr
02/07/2024

L'année deux mille vingt-quatre, le 1^{er} juillet à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

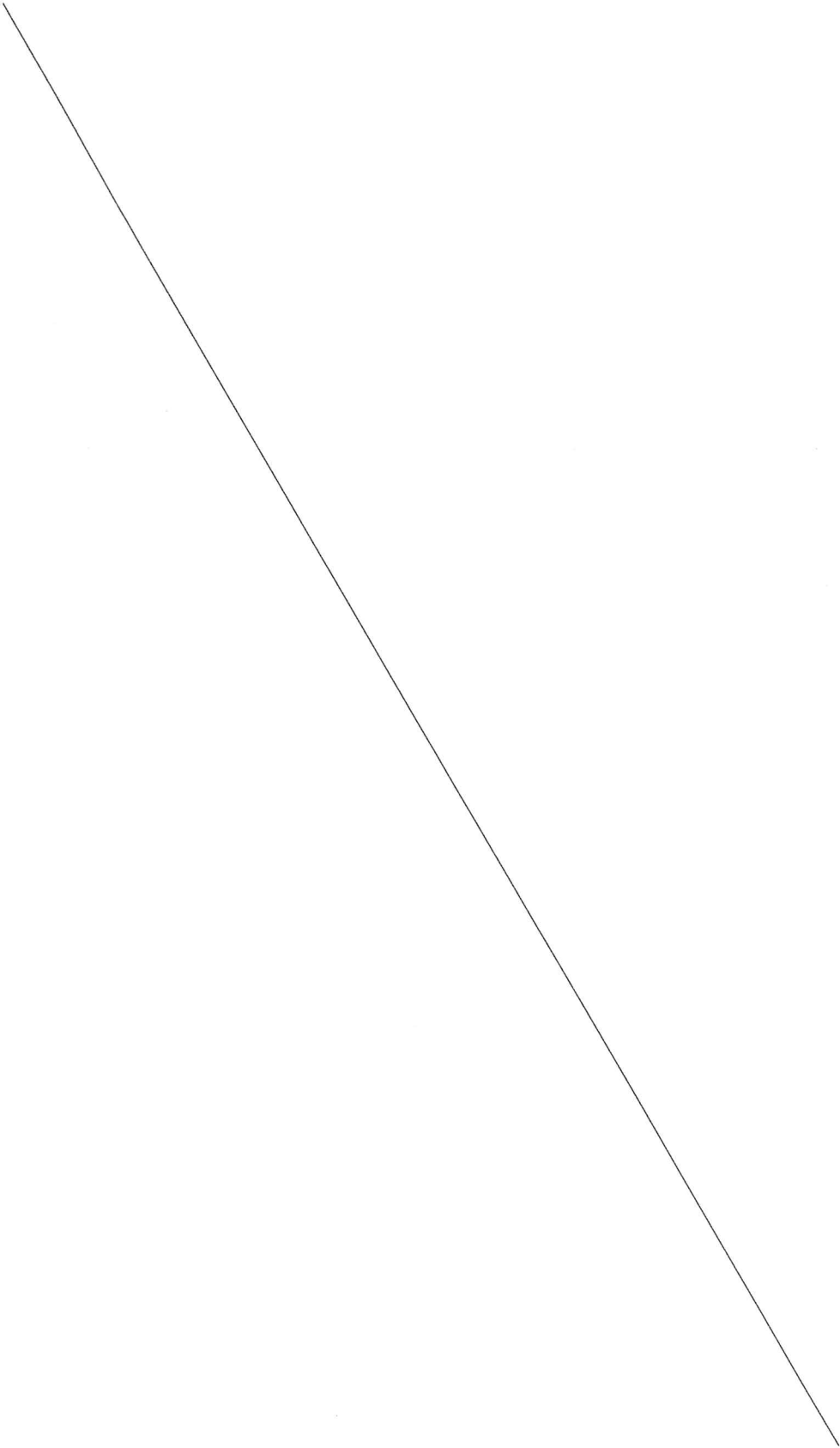
Etaient présents : Mme Brigitte FOURÉ, Paul-Eric DECLE, Benoît MERCUZOT, Mme Annie VERRIER, Pascal RIFFLART, Alain GEST, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Bernard BOCQUILLON, Hubert CAPELLE, Alain DOVERGNE, Mme Bénédicte THIEBAUT, Mme Catherine QUIGNON, Joël SUIN, Philippe FRANCOIS, Patrick GAILLARD, Mme Annick LEMAIRE, Michel WATELAIN, Jean-Jacques STOTER, Mme Isabelle DE WAZIERS, Pascal BOHIN, Xavier LENGLET, Jean-Michel MAGNIER, Francis PETIT, François DURIEUX, Mme Christelle HIVER, Bernard THUILLIER, Mme Brigitte LEROY, Alain BABAUT.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Isabelle SAVARIEGO a donné pouvoir à Mme Annie VERRIER
Mme Florence RODINGER a donné pouvoir à M. Pascal RIFFLART

Excusés, absents : MM. Pierre SAVREUX, Marc FOUCAULT, Mme Margaux DELETRE, Franck DARRAGON, Philippe THEVENIAUD, Mme Anne PINON, Michel DESPERELLE, Georges DUFOUR, Pascal OURDOUILLE, Mme Maryse VANDEPITTE, Alain SURHOMME, Mme Delphine DELANNOY, Jean-Philippe DELFOSSE, Mme Anna-Maria LEMAIRE, Claude CLIQUET, Mme Virginie CARON-DECROIX, Alain DESFOSES, Albert NOBLESSE, Didier DINOARD, Stéphane CHEVIN.

A été nommé secrétaire de séance : Hubert CAPELLE



Pour mémoire, le RIFSEEP est le régime indemnitaire mis en place par délibération le 4 avril 2022 puis complétée le 13 juin 2022.

Le RIFSEEP se compose de deux parties :

- Une Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE), versée mensuellement, qui vise à valoriser l'exercice des fonctions. Cette indemnité repose d'une part sur une formalisation de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.
- Un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir et versé annuellement

Ce régime indemnitaire a pour finalité de :

- Prendre en compte la place des agents dans l'organigramme du Pôle métropolitain du Grand Amiénois et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- Susciter l'engagement et valoriser l'expérience professionnelle des agents ;
- Donner une lisibilité et davantage de transparence ;
- Renforcer l'attractivité du Pôle métropolitain du Grand Amiénois ;
- Favoriser une équité de rémunération entre filières.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale permettant d'appliquer un régime indemnitaire basé sur deux parts pour l'ensemble des cadres d'emploi à l'exception des assistants et professeurs d'enseignement artistique ;

Considérant la délibération en date du 8 avril 2022, instituant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétion Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) au sein des services du Pôle métropolitain du Grand Amiénois (PMGA) ;

Considérant la délibération du 13 juin 2022 portant modification de l'article V-c « Modalités de maintien ou de suppression en cas d'absence » de la délibération du 8 avril 2022 ;

Considérant l'avis du Comité Social Territorial (CST) en séance le 2 juillet 2024 ;

Vu le tableau des effectifs;

Considérant que les bénéficiaires du RIFSEEP sont les agents à temps complet et partiel, titulaires, stagiaires, et contractuels de droit public.

Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,

- Décide d'actualiser à compter du 1^{er} octobre 2024 la délibération portant la mise en place du RIFSEEP pour les agents relevant des cadres d'emplois et dans les conditions de l'article VIII fixées ci-dessous.

« Les montants figurant dans les tableaux sont prévus pour un agent à temps complet.
Les montants retenus pour chaque groupe de fonction ne pourront excéder le montant maximum figurant dans les tableaux ci-après :

➤ **Filière administrative :**

CADRE D'EMPLOIS DES ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX		Montant annuel individuel maximum IFSE	Montant annuel individuel Maximum CIA
Groupe 1	Direction d'une collectivité Manager de direction (Directeur)	63 000	15 750

CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX		Montant annuel individuel maximum IFSE	Montant annuel individuel Maximum CIA
Groupe 1	Direction d'une collectivité Manager de direction (Directeur)	36 210	6 390
Groupe 2	Manager Intermédiaire (Responsable de service adjoint)	32 130	5 670
Groupe 3	Cadre Administratif et/ou Financier, Chargé de mission, Chef de projet	25 500	4 500

CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX		Montant annuel individuel maximum IFSE	Montant annuel individuel Maximum CIA
Groupe 1	Manager d'équipe, Chargé de coordination, Cadre Administratif et/ou Financier, Chargé de mission, Chef de projet,	17 480	2 380
Groupe 2	Assistant de direction Gestionnaire administratif et/ou financier, Gestion Ressources Humaines, Chargé d'opérations	16 015	2 185
Groupe 3	Assistant administratif et/ou financier,	14 650	1 995

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		Montant annuel individuel maximum IFSE	Montant annuel individuel Maximum CIA
Groupe 1	Opérateur financier, Agent de prévention,	11 340	1 260
Groupe 2	Agent d'accueil et d'information, Agent d'administration,	10 800	1 200

➤ **Filière technique :**

CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX		Montant annuel individuel maximum IFSE	Montant annuel individuel Maximum CIA
Groupe 1	Direction d'une collectivité Manager de direction (Directeur)	57 120	10 080

CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX		Montant annuel individuel maximum IFSE	Montant annuel individuel Maximum CIA
Groupe 1	Direction d'une collectivité Manager de direction (Directeur)	46 920	8 280
Groupe 2	Manager Intermédiaire (Responsable de service adjoint)	40 290	7 110
Groupe 3	Cadre administratif et/ou Financier, Chargé de mission, Chef de projet,	36 000	6 350

CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX		Montant annuel individuel maximum IFSE	Montant annuel individuel Maximum CIA
Groupe 1	Manager d'équipe, Chargé de coordination, Chef de projet,	19 660	2 680
Groupe 2	Assistant de direction Gestionnaire administratif et/ou financier, Gestion Ressources Humaines, Chargé d'opérations	18 580	2 535
Groupe 3	Assistant administratif et/ou financier	17 500	2 385

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		Montant annuel individuel maximum IFSE	Montant annuel individuel Maximum CIA
Groupe 1	Opérateur financier, Agent de prévention,	11 340	1 260
Groupe 2	Agent d'accueil et d'information, Agent d'administration,	10 800	1 200

Les agents qui exercent des missions supérieures au groupe fonctionnel de leur cadre d'emploi, bénéficient du régime indemnitaire du groupe fonctionnel le plus élevé de leur catégorie et de leur filière dans le respect des plafonds applicables à leur grade.

Les agents qui perçoivent déjà le régime indemnitaire le plus élevé de leur cadre d'emploi, bénéficieront d'une majoration de 5% sur l'ensemble du régime indemnitaire dans le respect des plafonds réglementaires applicables à leur grade. »

- Inscrit chaque année les crédits correspondant au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

Fait et délibéré le **01 JUIL. 2024**

Et ont signé les membres présents ;

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Le Président,
P. RIFFLART

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	5_20240701_451
Objet :	Ressources Humaines : Révision RIFSEEP
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-07-01 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.5.1 - régime indemnitaire
Identifiant unique :	080-200082063-20240701-5_20240701_451-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20240701-5_20240701_451-DE-1-1_0.xml	text/xml	913 o
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib5_R__vision RIFSEEP.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20240701-5_20240701_451-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.9 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	1 juillet 2024 à 17h30min26s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	1 juillet 2024 à 17h30min28s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christelle Doremus-Beaudoin
En attente de transmission	1 juillet 2024 à 17h30min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2024 à 17h30min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2024 à 17h30min46s	Reçu par le MI le 2024-07-01